

Doctorat en sémiologie

Descriptif détaillé de l'examen doctoral

SEM9950 Examen doctoral (6 crédits)

Cet examen porte sur le projet de thèse, notamment sur la valeur des hypothèses développées, la maîtrise des instruments sémiotiques utilisés, la capacité de l'étudiant à réaliser le projet proposé, la pertinence et la connaissance des ouvrages mentionnés dans la bibliographie, etc. Le directeur de thèse est membre d'office du jury de cet examen, jury composé au minimum de trois personnes. La notation utilisée est: succès/échec.

Objectifs

L'examen doctoral clôt le cycle de recherche et vise à déterminer de manière nette et cohérente le projet de thèse quant aux aspects suivants : les enjeux, la problématique, la méthodologie, le corpus, la bibliographie pertinente et le plan de travail. Le projet ainsi défini devra en outre être mis en perspective par rapport au(x) champ(s) théoriques(s). Enfin il devra faire preuve d'originalité et montrer son apport au développement de la recherche.

Modalités

L'examen comprend un travail écrit et un examen oral devant jury, portant sur le travail écrit..

TEXTE :

L'étudiant prépare son texte sous la supervision de son directeur de recherche ou de ses co-directeurs.

Le travail écrit comporte une cinquantaine de pages, incluant la bibliographie. Il doit être remis au programme, avec l'accord du directeur de recherche, à la fin de la deuxième session suivant l'inscription de l'étudiant à l'examen. Tant dans sa teneur que dans sa présentation, il doit être conforme aux objectifs tels que définis. Après le dépôt, le sous-comité de programme d'admission et d'évaluation (SCAE) juge de sa recevabilité avant d'établir la composition du jury. Le jury a un mois pour lire le texte. Aucune évaluation écrite n'est requise à cette étape.

EXAMEN ORAL et ÉVALUATION :

L'étudiant est convoqué à l'examen oral pour y soutenir ses propositions devant un jury formé de trois personnes (quatre dans le cas d'une co-direction), nommées par le Sous-comité sur recommandation du directeur de thèse. Un des membres du jury peut provenir d'un autre établissement si cela est jugé pertinent.

Après un bref exposé fait par l'étudiant (20 minutes), les évaluateurs sont invités à poser des questions et formuler des commentaires. Une fois l'exercice terminé, les évaluateurs se réunissent à huis clos pour évaluer l'ensemble formé par le travail écrit et l'examen oral selon les critères pertinents aux objectifs, en fonction d'une notation succès/échec. Ils s'entendent sur un rapport dont le président du jury fait la synthèse écrite. Ils font ensuite part à l'étudiant de leur décision et de leurs recommandations. Le formulaire de « Modification de note » est rempli et signé par le président du jury, puis déposé auprès de l'AGE du programme. Le président y dépose également le rapport synthèse contenant l'appréciation et les recommandations du jury (ce dépôt peut se faire par courriel).

La durée de l'examen oral est d'environ deux (2) heures.

La réussite de l'examen conduit à l'inscription en rédaction de thèse dès la session qui suit celle pendant laquelle a eu lieu l'examen. **En cas d'échec, l'étudiant pourra reprendre une fois l'examen doctoral.**

MODÈLE CADRE (à titre indicatif, peut varier selon le sujet de la thèse):

Introduction : brève présentation du sujet (3 pages)

1. Problématique de la thèse (12 pages)

2. Corpus (s'il y a lieu) (7 pages)

3. Cadres théorique et méthodologique (10 pages)

4. Exemple d'analyse ou extrait d'un chapitre de la thèse (10 pages) (facultatif)

5. Plan de travail et/ou exemple de table des matières de la thèse (2 pages)

6. Bibliographie (5 pages)